

**Vous l'avez reconnu ? Signalez-le !**

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance du moustique tigre afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne essentielle permettant de compléter les actions mises en place.

Rendez-vous sur le site [https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/)

Un questionnaire vous permettra notamment de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre.



---

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-contre la liste des bons gestes à adopter pour lutter contre ce moustique : [Flyer A4- La liste Moust.Tigre2025](#)

Si votre commune est déjà colonisée par cet insecte, vous pouvez diffuser utilement ce flyer.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'ARS NA : [Moustique tigre - Espace collectivités | Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine](#)

Pour information également, une plateforme « Moustique tigre » a été mise à disposition par l'ARS NA dans le cadre du Plan Régional Santé environnement (PRSE 4) et élaborée par le GRAINE Nouvelle Aquitaine. Ce site internet vise à vous mettre à disposition les outils, ressources et fiches techniques pour agir sur votre territoire et engager des actions de mobilisation sociale : [Moustique Tigre - Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine](#)

Le pôle Environnement Extérieur de l'ARS reste à votre disposition en cas de questions.